

ANNEXE AU REGLEMENT

Droits standard

Nombre de documents	15 volumes pour l'ensemble des bibliothèques.
Durée du prêt	28 jours par document.
Prolongation	2 prolongations de 28 jours, si le document n'est pas réservé.

Droits élargis

Nombre de documents	30 volumes pour l'ensemble des bibliothèques.
Durée du prêt	Délai de prêt fixé au terme du semestre universitaire. 28 jours de prêt garantis. Un document peut être réclamé s'il est réservé par un autre lecteur ou une autre lectrice.
Prolongation	Pas de prolongation possible.

Carte de lecteur, de lectrice

Coût : Fr. 10.-

Gratuite pour le corps étudiantin, les collaborateurs et collaboratrices

- de l'Université de Genève
- des institutions genevoises rattachées à RERO.

Frais administratifs pour duplicata : Fr. 10.-

Amendes et rappels

Fr. -.50 par jour de retard et par document (exception pour les documents en « séminaire » : Fr. 2.-).

2 rappels puis lettre de sommation.

Liste des bibliothèques

Lien sous <http://opac.rero.ch/ge>

Liste des conventions

Localités ayant signé une convention de réciprocité avec la Ville de Genève :

- Ambilly
- Annemasse
- Communauté de Communes des Collines du Léman (Armo, Cervens, Orcier, Perrignier)
- Divonne-les-Bains
- Evian
- Gex
- Nyon
- St-Julien-en-Genevois
- Thonon-les-Bains
- Veigy-Fonceny

ANNEXE AU REGLEMENT

Droits standard

Nombre de documents	15 volumes pour l'ensemble des bibliothèques.
Durée du prêt	28 jours par document.
Prolongation	2 prolongations de 28 jours, si le document n'est pas réservé.

Droits élargis

Nombre de documents	30 volumes pour l'ensemble des bibliothèques.
Durée du prêt	Délai de prêt fixé au terme du semestre universitaire. 28 jours de prêt garantis. Un document peut être réclamé s'il est réservé par un autre lecteur ou une autre lectrice.
Prolongation	Pas de prolongation possible.

Carte de lecteur, de lectrice

Coût : Fr. 10.-

Gratuite pour le corps étudiantin, les collaborateurs et collaboratrices

- de l'Université de Genève
- des institutions genevoises rattachées à RERO.

Frais administratifs pour duplicata : Fr. 10.-

Amendes et rappels

Fr. -.50 par jour de retard et par document (exception pour les documents en « séminaire » : Fr. 2.-).

2 rappels puis lettre de sommation.

Liste des bibliothèques

Lien sous <http://opac.rero.ch/ge>

Liste des conventions

Localités ayant signé une convention de réciprocité avec la Ville de Genève :

- Ambilly
- Annemasse
- Communauté de Communes des Collines du Léman (Armo, Cervens, Orcier, Perrignier)
- Divonne-les-Bains
- Evian
- Gex
- Nyon
- St-Julien-en-Genevois
- Thonon-les-Bains
- Veigy-Fonceny